

Postsecondaire

Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site scfp.ca.



Le SCFP représente 70 400 membres appartenant à 233 unités de négociation du secteur de l'enseignement postsecondaire. Ils travaillent dans les universités, les collèges et les associations étudiantes.

Les membres du SCFP occupent divers emplois dans ce secteur. Nous représentons des chargés de cours, des chercheurs, des assistants à l'enseignement et des techniciens de laboratoire. Le SCFP représente aussi les employés de soutien qui s'occupent des terrains et des édifices, des bibliothèques, des services alimentaires, de l'entretien, de l'informatique et de l'administration.

Au Canada, près de 400 000 personnes travaillent dans les universités, les collèges, les écoles techniques et les écoles de formation professionnelle. De ce nombre, il y a 45 000 professeurs universitaires à temps plein qui sont hors du champ d'action du SCFP.

Le SCFP est un syndicat important du milieu universitaire. Il représente 25 pour cent de tout le personnel si on exclut les professeurs. Le SCFP compte beaucoup moins de membres au niveau collégial, mais a toutefois plusieurs membres en Colombie-Britannique et au Québec.

FINANCEMENT

L'enseignement postsecondaire est constamment sous-financé par les gouvernements fédéral et provinciaux, bien que les faits démontrent largement que tout investissement dans ce secteur est rentable pour le bien-être socioéconomique du pays.

Les subventions gouvernementales aux universités, aux collèges et aux cégeps ont chuté depuis les années 1980. En 1982, ces subventions représentaient 83 pour cent des revenus d'exploitation des universités. Aujourd'hui, la proportion atteint seulement 50 pour cent. La contribution du fédéral, par étudiant (ajustée en fonction de l'inflation), est passée de 3291 \$ en 1992-1993 à seulement 2007 \$ en 2015-2016.

La différence est compensée par l'augmentation des frais de scolarité, les dons et le contrôle du privé, ainsi que la précarisation des emplois.

Au cours des trente dernières années, les frais de scolarité au premier cycle universitaire ont doublé, même en tenant compte de l'inflation. Les frais afférents ont presque doublé. Les gouvernements aident directement les étudiants à payer leurs frais de scolarité, par l'entremise de subventions, de prêts, de bourses d'études et de crédits d'impôt, mais une grande partie de ce financement est mal ciblé ou échelonné, les étudiants étant forcés de payer à l'avance et d'attendre un crédit d'impôt ou une remise de prêt qui viendra dans un an, voire beaucoup plus tard.

La pression financière sur les étudiants est énorme. La dette moyenne d'un étudiant au terme de ses études atteint 27 000 \$. Chaque année, au Canada, plus d'un détenteur de prêt d'études sur dix ne parvient pas à faire ses versements. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a dépensé plus d'un milliard de dollars pour annuler des dettes d'études qu'il est incapable de recouvrer.



La baisse du financement fédéral a également des répercussions importantes sur les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail des travailleurs, y compris des membres du SCFP. Dans ce secteur, la précarité d'emploi, la sous-traitance, la privatisation et la « corporatisation » sont toutes à la hausse.

Enjeux

PRÉCARITÉ D'EMPLOI

La diminution du financement gouvernemental et le modèle d'entreprise qu'imposent de plus en plus les administrateurs issus du privé contribuent à l'augmentation de la précarisation des emplois dans les établissements postsecondaires.

Les recherches du SCFP montrent qu'au cours des dix dernières années, 54 pour cent des postes de professeurs accordés dans les universités canadiennes ont été contractuels plutôt que permanents. Le travail à temps partiel, occasionnel et temporaire augmente aussi dans les postes de soutien. Dans certains cas, les universités et les collèges utilisent l'attrition pour contourner les articles de convention collective empêchant les licenciements, afin de remplacer les postes permanents par des postes occasionnels et temporaires.

Le SCFP a réussi à protéger en partie les travailleurs occasionnels. À l'Université Trent de Peterborough en Ontario, la section locale 3205 a négocié le remplacement des emplois à temps partiel dans le secteur de la restauration par des emplois à temps plein avec heures garanties. De même, à l'Université de Guelph, la section locale 1334 a pu obtenir des postes réguliers à temps plein pour 39 concierges temporaires grâce à la négociation et à une campagne de mobilisation.

SOUS-TRAITANCE ET PRIVATISATION

Autres tactiques préconisées par les administrateurs : la privatisation et la sous-traitance des services. Dans certains établissements, des secteurs entiers, comme la restauration et l'entretien, ont été sous-traités à des entreprises qui versent des salaires très bas et offrent de piètres avantages sociaux. Par exemple, 75 pour cent des universités et collèges canadiens ont sous-traité leurs services alimentaires.

La privatisation s'étend même à la formation des étudiants. Dans plusieurs universités, des collèges à but lucratif offrent des cours qui peuvent donner des crédits en vue d'un diplôme dans une université subventionnée. Quelques collèges à but lucratif ont signé des accords similaires avec des collèges publics.

De nombreuses sections locales du SCFP luttent contre la sous-traitance des services actuellement fournis par leurs membres.

L'EMPRISE DES ENTREPRISES

La diminution du financement public amène de nombreux établissements d'enseignement postsecondaire à accepter les dons d'entreprises et les conditions qui y sont assorties. Dans certains cas, il s'agit même d'un contrôle sur les embauches et les renvois, les résultats de recherche et les programmes d'études. En raison du manque de transparence de nombreux collèges et universités, le public ne sait pas si le donateur privé a obtenu ou non un contrôle sur le choix des employés ou des processus académiques.

La direction et l'administration des établissements sont également de plus en plus corporatistes. Les dirigeants d'entreprise prennent de plus en plus de place sur les conseils d'administration. En Ontario, ils y sont maintenant plus nombreux que les universitaires et les autres personnes provenant de l'externe. Dans de nombreuses écoles, la haute direction augmente en nombre et en rémunération.



Régimes de retraite

La majorité des régimes de retraite des universités sont offerts par l'employeur. Au collégial, la plupart des régimes regroupent plusieurs employeurs; ils ont été créés et sont régis par une loi provinciale. Ces régimes sont surtout à prestations déterminées. Depuis la récession de 2008, les employeurs multiplient les attaques contre les régimes en tentant de réduire les prestations ou de transférer le risque aux employés, particulièrement en transformant les régimes à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées ou à prestations cibles.

À l'Université de la Saskatchewan, la section locale 1975 fait face à un employeur qui menace d'imposer d'importantes modifications unilatérales au régime, notamment l'abandon des prestations déterminées. Elle défend son régime et son droit de négocier des modifications à celui-ci.

Les membres du SCFP ont remporté quelques victoires. Au début de 2016, à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, l'employeur proposait d'importantes réductions au régime de retraite. Après des mois de mobilisation en solidarité avec les autres syndicats du campus, la section locale 1870 a conclu un accord de coparrainage qui a permis d'éviter toute modification aux prestations en plus de clarifier la procédure pour les changements futurs.

L'Université Carleton d'Ottawa, la section locale 2424, a fait la grève pendant quatre semaines, en mars 2018, pour protéger son régime. L'employeur tentait de supprimer l'article protégeant les cotisations dans la convention collective. La grève a eu pour effet de renforcer les articles existants de la convention collective et d'en ajouter un confirmant la nature à prestations déterminées du régime !

En Colombie-Britannique, la section locale 3338 et ses partenaires du comité mixte sur les pensions des employés ont conclu, en juin 2018, une entente visant à garantir les prestations de retraite à l'Université Simon Fraser. Cette victoire est le fruit de quatre années de travail acharné d'éducation et de mobilisation, conjuguées à une décision de la Commission des relations de travail qui a conclu que l'Université Simon Fraser négociait de mauvaise foi.

Négociations

Le secteur postsecondaire connaît de très difficiles rondes de négociation, les membres du SCFP faisant face à des demandes de concessions. À l'Université York, la section locale 3903 a débrayé pendant plus de quatre mois au début de 2018, ce qui en fait la plus longue grève dans l'enseignement postsecondaire de l'histoire du Canada. L'employeur a refusé de négocier et le nouveau gouvernement conservateur de Doug Ford a légiféré pour forcer le retour au travail.

Malgré les difficultés, le SCFP a fait des progrès en matière de syndicalisation dans le secteur. Les membres de la section locale 5262 à la Fondation de l'UQAM au Québec, ont ratifié leur première convention collective en juillet 2018. De plus, à l'Université de Regina, les boursiers postdoctoraux et les chercheurs non étudiants ont été accrédités en août 2018 et ils négocieront leur première convention collective.

ALLIÉS

Le SCFP et ses partenaires défendent depuis longtemps le concept d'un enseignement postsecondaire public, accessible et abordable, dans des collèges, des cégeps et des universités financés adéquatement. Nos partenaires principaux dans cette lutte ont toujours été les étudiants, représentés par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE) et les



syndiqués du corps professoral représentés par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.

Nous avons plusieurs sections locales qui collaborent régulièrement avec les associations étudiantes, les groupes de recherche d'intérêt public, les centres de femmes, les groupes LGBTTTQI+ et d'autres organisations présentes sur les campus. Dans plusieurs campus, on organise périodiquement des assemblées intersyndicales où on débat des préoccupations communes, comme les régimes de retraite, les avantages sociaux et la sous-traitance.

Parmi les autres instituts de recherche et groupes qui soutiennent nos causes, mentionnons le Centre canadien de politiques alternatives, l'Institut Broadbent, le NPD fédéral et les NPD provinciaux, le Congrès du travail du Canada et les fédérations du travail provinciales.

Campagnes

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : IL EST TEMPS D'AGIR

Après des années de sous-financement de l'État, l'accès à l'éducation postsecondaire de qualité est menacé. Il faut absolument mettre l'éducation postsecondaire à l'ordre du jour fédéral. Dans le cadre de notre campagne *L'éducation postsecondaire : il est temps d'agir*, le SCFP demande au gouvernement fédéral de redevenir un véritable partenaire du secteur postsecondaire.

Nous demandons au fédéral :

- d'adopter une *Loi sur l'éducation postsecondaire* assortie de conditions claires et d'un financement encadré par des mesures de responsabilisation;
- de créer un transfert distinct pour l'éducation postsecondaire;

- d'augmenter son financement de 40 pour cent pour revenir au niveau de 1993;
- de travailler avec les provinces pour réduire et éventuellement éliminer les frais de scolarité.

L'AVENIR DU SECTEUR

Les gouvernements d'autres pays font le choix d'investir dans l'éducation postsecondaire. Le Canada peut, lui aussi, faire ce choix. Nous pouvons rétablir un financement adéquat de nos établissements et atténuer les pressions financières qui contribuent à la précarisation de l'emploi et à la mainmise du secteur privé. Nous pouvons fournir une éducation postsecondaire gratuite à nos étudiants, comme le font déjà une vingtaine de pays, dont le Brésil, l'Allemagne et la Suède.

Pour ce faire, il faudra continuer à former des coalitions avec les étudiants, les autres syndicats et les groupes communautaires. Ensemble, nous poursuivrons la lutte pour un enseignement postsecondaire public, abordable, de qualité supérieure et offert par des travailleurs du secteur public qu'on traitera avec respect et dignité.

VISITEZ LE SCFP.CA : DES RESSOURCES POUR NOS MEMBRES

- Plus d'information sur votre secteur
- Des outils pour vous aider, vous et votre section locale
- Des exemples de réussite de partout au pays
- Et beaucoup plus !